

**ASSOCIATION AMICALE des MUTILÉS**

Réformés, Blessés, Anciens Combattants

DE LA GRANDE GUERRE

DE LEURS VEUVES, ORPHELINS

ET ASCENDANTS

de l'Arrondissement de MONTLUÇON

Siège Social : AVENUE JULES-FERRY  
MONTLUÇON (Allier)

TÉLÉPHONE 1-63

C. CHÈQUES POSTAUX, Etc.

CLERMONT-FERRAND N° 5458

N°

*Lyons  
Me tenir au courant*

à Monsieur le PREFET de l'Allier

Cabinet du Préfet,



Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous transmettre à toutes fins utiles, le voeu suivant émis par le Conseil d'administration de l'Amicale des Mutilés de l'arrondissement de Montluçon, le 5 décembre dernier;

" Sur la proposition de son Président le Conseil émet le voeu que Monsieur le Préfet de l'Allier soit respectueusement prié d'inviter le Directeur de l'Asile départemental à étudier, pour les ex-militaires internés à Yzeure, pour aliénation ou troubles mentaux, des traitements appropriés, effectifs, inspirés au besoin de ceux pratiqués à la clinique mentale du Dr Toulouse à Paris " .

Le sort de ceux de ses camarades qui sont, de par leur internement, totalement retranchés du reste des vivants, préoccupe en effet le Conseil au même titre que les hospitalisés pour d'autres conséquences de la guerre. Sans que ce voeux puisse être interprété comme une critique à l'égard de la Direction de l'Asile départemental, mais uniquement par le souci d'essayer, pour les Victimes de la guerre qui y

ASSOCIATION AMICALE des MUTILÉS

DE LA GRANDE GUERRE  
ET ASCENDANTS

Siège Social : AVENUE JULES FERRY  
MONTLUÇON (Allier)

TÉLÉPHONE 1-63

C. CHÈQUES POSTAUX, ETC.  
CLERMONT-FERRAND N. 5455

N°

*Herwin*

*M. le Préfet*  
*M. le Maire*  
*M. le Secrétaire*

Monsieur le Préfet,

sont hospitalisés plus et mieux que pour les ordinaires  
et ~~xxx~~ au surplus comptant sur votre bienveillance connue à cet égard  
je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à mes sentiments respec-  
tueux.

Monsieur le Préfet de l'Allier

Cabinet de Préfet.

Si l'honneur de vous transmettre à toutes fins utiles  
le vote suivant émis par le Conseil d'administration de l'Amicale  
des Mutiles de l'arrondissement de Montluçon, le 5 décembre dernier:  
" Sur la proposition de son Président le Conseil émet le vote  
que Monsieur le Préfet de l'Allier soit respectueusement prié d'inviter  
le Directeur de l'Asile départemental à établir, pour les ex-militaires  
intéressés à Yzeure, pour élévation ou troubles mentaux, des  
traitements appropriés, effectifs, inspirés au besoin de ceux pratiqués  
à la clinique mentale de Dr Toulouse à Paris "

Le sort de ceux de ces camarades qui sont de par leur infirmité  
totalement retranchés du reste des vivants, occupe en effet le  
Conseil au même titre que les hospitalisés pour d'autres conséquences  
de la guerre. Sans que ce vœux puisse être interprété comme une  
critique à l'égard de la Direction de l'Asile départemental, mais unique-  
ment par le souci d'essayer, pour les victimes de la guerre qui

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Asile Public Départemental

(POUR LE TRAITEMENT DES MALADIES MENTALES)

DIRECTION

96°



Le Médecin en Chef, Directeur

à Monsieur le Préfet del'Allier à MOULINS

OBJET :

Aliénés militaires

*Réponse à l'AH 17 n° 11  
me demandant la réponse*



Vous avez bien voulu, me demander la suite dont m'aurait paru susceptible un voeu émis par le Conseil d'Administration del'Association des mutilés de l'arrondissement de Montluçon au sujet du traitement des aliénés militaires internés à l'Asile Sainte-Catherine.

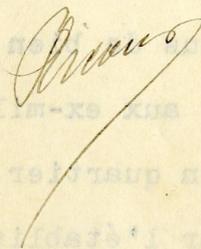
Je suis d'abord heureux de constater que ce voeu n'implique pas une critique à l'égard de la direction de l'Asile départemental. Je m'efforce, en effet, d'assurer de mon mieux le plus de bien être possible à tous mes malades et en particulier aux ex-militaires internés à Yzeure. Ces malades sont dans un quartier spécial, confortablement habillés à titre gracieux par l'établissement, bien nourris. Ils disposent de jeux et distractions multiples et sont traités avec toute la douceur et la bienveillance que nécessite leur malheureuse situation. Toutefois il ne faut pas se dissimuler que la

plupart de ces malades sont des aliénés d'avant guerre, chroniques avant leur incorporation, le plus souvent, et sur lesquels on ne peut espérer obtenir de résultats par un traitement qui, si je suis bien informé, n'est appliqué par le Dr Toulouse que chez des demi-malades ou des malades récemment atteints à titre de prophylaxie.

Pour me rendre plus intelligible, je comparerai volontiers le service visé par l'Association des mutilés à un Préventorium alors que le caractère des malades de Sainte-Catherine peut être comparé à un Sanatorium.

Soyez assuré néanmoins que je prends très-bonne note du voeu que vous avez bien voulu me transmettre (dont le caractère de bienveillante inspiration ne m'échappe pas) et que sans gréver le budget de l'Asile de dépenses aussi élevées que celui dont dispose mon éminent Collègue le Dr Toulouse, je ferai néanmoins tout ce qui sera en mon pouvoir pour obtenir la guérison des très-rares malades qui peuvent encore l'espérer.

Le Directeur-Médecin,



DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

« A l'heure actuelle, l'Asile ne reçoit plus que des malades réellement difficiles (violents ou monomanes au suicide) dont l'état nécessite l'alitement et une surveillance spéciale, qu'ils ne peuvent recevoir qu'à la section d'admission.

« Une fois qu'ils y sont entrés, un très-petit nombre s'améliore, au point de pouvoir en être retirés. Telle est la situation actuelle à laquelle il ne peut être, à mon avis, apporté que l'un ou l'autre des remèdes suivants :

« 1° - Ne plus ordonner à l'Asile le placement d'aliénés militaires ( les chiffres prévus au contrat sont amplement dépassés et l'Asile couvre à peine, au taux de 1,50 que le service de Santé s'obstine à maintenir, les frais que lui causent les malades)

« 2° - Placer les déprimés suicidés, subagités à la 9e section et les faire garder au moins par 4 gardiens et un veilleur de nuit, les femmes ne pouvant assurer ce service.

« Dans ce cas, il y aurait lieu de demander à l'autorité militaire de détacher à l'Asile cinq nouveaux gardiens auxiliaires suffisamment robustes et doués pour assurer la surveillance.

« Faute de l'une ou de l'autre de ces solutions, il me sera impossible d'accepter la responsabilité d'un service déjà difficile, si le nombre des militaires aliénés de la catégorie que nous recevons maintenant continue à progresser.

*Le nombre des malades militaires est en plus*  
Le Directeur-Médecin,

*plus nombreux et la situation s'aggrave tous les jours. Ajoutez qu'il y a encore des militaires qui se placent dans la 9e section, ce qui est contraire à l'ordre et à la tranquillité de cette section. Dans ces conditions, je ne puis que solliciter toute responsabilité en ce qui concerne la surveillance des aliénés militaires au traitement à l'Asile en votre Département et il n'est pour immédiatement sans satisfaction à la demande légitime de votre service et d'ailleurs*

*23-5-18*  
*[Signature]*